coute espèce de poterie employée pour bâtiments, ainsi que des cruches, des théières,

et toute sorte de poterie pour usage domestique.

John Hunter, fondeur en cuivre, se plaint que son industrie est un peu languissante, mais il attribue cet état de choses au fait que dans la province il y a plus de fabricants qu'autrefois en cette branche d'industrie.

## TRURO, COMTÉ DE COLCHESTER.

La fabrique de voitures et traîneaux de D. Linton prétend avoir fait beaucoup de progrès depuis 1878. Comme preuve à l'appui de cette prétention, le propriétaire signale l'augmentation de son personnel ouvrier, l'agrandissement de sa manufacture, et le fait qu'il fait actuellement construire un bâtiment de 30 x 40 pieds, à  $1\frac{1}{2}$  étage, destiné à son assortiment de voitures.

La compagnie de fabrication de lait condensé et de conserves de Truro possède la seule fabrique de ce genre qu'il y ait au Canada, et elle fait du fromage comme elle prépare le lait condensé. On y fait à peu près 15 tonnes de fromage, et on y prépare environ 4,323 boîtes de lait condensé, chaque année. Chacune de ces boîtes de lait contient quatre douzaines de bidons, pesant 1 livre chaque. Les bâtiments de cette compagnie sont commodes, propres, et bien adaptés sous tout rapport à une entreprise du genre de celle qu'elle exploite. La construction principale a 80 x 40 pds., deux étages et demi, et contient tout l'outillage nécessaire, qui est quelque peu singulier, quoique du plus récent modèle, et qui, soit dit en passant, n'est pas fabriqué en Canada et a é é frappé de droits jusqu'à concurrence d'environ \$800, que, dans l'opinion du gérant, le gouvernement devrait rembourser en ce cas à la compagnie.

Celle-ci a son marché principalement au Canada, mais elle a fait aussi quelques

envois en Angleterre.

La manufacture de meubles de Truro s'occupe de la fabrication de châssis, de portes, de moulures, et de meubles à bon marché en noyer et en pin. Les principaux marchés pour les produits de cette manufacture se trouvent dans les comtés de Colchester, de Hants et de Kings.

La fonderie de Clish, Crow et Cie, grand établissement, était activement en

opération, ayant à faire beaucoup d'ouvrages de divers genres.

La manufacture de chapeaux de Truro est un établissement très estimé, d'autant plus que ses promoteurs ont réussi, grace à leur énergie et à leurs efforts, et malgré de nombreux obstacles, à lui faire acquérir la position satisfaisante qu'il occupe maintenant. Cette manufacture s'est ouverte en 1876. En 1878, le capital qui y était engagé n'excédait pas \$7,000, et quoique l'incendie ait nui à son développement, elle a fait des progrès, de nouveaux bâtiments ont remplacé ceux qui avaient été brûlés, et elle a été pourvue d'un nouvel outillage. Le capital aujourd'hui placé dans cette entreprise s'élève à \$22,000, et la production annuelle est estimée à \$55,000. Elle fabrique des chapeaux durs, et des chapeaux mous en laine ainsi que des bonnets en fourrure; on emploie pour leur fabrication quelque outillage très ingénieux, mu par la vapeur. Les produits de cette manufacture se vendent facilement à Montréal et à Québec; ces deux villes fournissent les plus forts acheteurs. Halifax et Saint-Jean l'encouragent aussi jusqu'à un certain point, et si l'on fait disparaître quelques désavantages en matière de tarif de transport, etc, ces villes trouveront sans doute plus avantageux pour elles de continuer cet encouragement sur une bien plus Voici ce que disent les propriétaires:-" Nous sommes grandement grande échelle. encouragés par le résultat de nos opérations. Nous vendons nos chapeaux en quantités considérables dans la Nouvelle-Ecosse, en faisant avec succès concurrence aux chapeaux étrangers et à ceux du Haut Canada, qui en fabrique également.

"Sans la politique nationale, nous ne pourrions nullement exploiter notre industrie, simplement parce que les Américains vendraient au rabais dans notre territoire deurs produits fabriqués. La politique nationale nous empêche d'être écrasés. Mais quelque bonne qu'elle soit, elle n'est pas sans défauts. Il est encore imposé un droit sur le ruban employé pour les bandes de chapeau, droit qui, naturellement, nous est d'un effet contraire. Si ce ruban était fabriqué au Canada, nous ne nous plaindrions